

## **AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE**

Par arrêté du Président, le **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales**,  
**conjointement avec les Centre de Gestion de l'Aude, du Gard et de l'Hérault** organise au titre de l'année  
2019, l'examen professionnel par voie d'avancement de grade de :

### **ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

#### **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

**L'examen professionnel d'accès au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe** est ouvert aux adjoints administratifs ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon du grade et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.

Toutefois, en application de *l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013*, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier.

#### **MODALITÉS ET DATES D'INSCRIPTION**

**Les dossiers de candidature pourront être retirés par voie postale, sur place au CDG 66 ou par préinscription du mardi 23 octobre 2018 au mercredi 28 novembre 2018.**

Les candidats pourront se préinscrire sur le site Internet du Centre de gestion des Pyrénées-Orientales : [www.cdg66.fr](http://www.cdg66.fr) - rubrique « concours » – « dossier d'inscription » – « préinscription ».

Les candidats devront ensuite imprimer leur dossier d'inscription ainsi rempli, le signer, le compléter des pièces justificatives demandées et faire parvenir l'ensemble au **Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales** - 6 rue de l'Ange – BP 901 - 66901 PERPIGNAN Cedex.

Toute demande par courrier devra impérativement être accompagnée d'une enveloppe format 32 X 23 affranchie au tarif en vigueur pour un envoi de 150 grammes libellée aux nom et adresse du candidat.

Les demandes de dossiers par téléphone, par fax et par mail ne seront pas satisfaites.

Les captures d'écran ou impressions ne sont pas acceptées.

#### **DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION**

**La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au jeudi 06 décembre 2018 (le cachet de la poste faisant foi).**

Les dossiers d'inscription comportant les pièces demandées, devront être postés avant minuit (le cachet de la poste faisant foi) et **envoyer exclusivement à l'adresse suivante : Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales - 6 rue de l'Ange – BP 901 - 66901 PERPIGNAN Cedex**

Ou

déposés à l'accueil du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales, durant les heures d'ouverture au public.

Tout pli insuffisamment affranchi sera refusé par le Centre de gestion des Pyrénées-Orientales.

Faute d'envoi dans les délais du dossier imprimé, la préinscription en ligne sera annulée.

Tout dossier déposé ou posté hors délai (cachet de la poste faisant foi) sera rejeté.

Important : tout incident dans la transmission du dossier, qu'elle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission de participation à l'examen professionnel.

#### **DATE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ**

**Le jeudi 14 mars 2019 à PERPIGNAN ou ses environs**